



Produits forestiers canadiens – un choix légal et durable

Le Canada est chef de file mondial avec 161 millions d'hectares de forêts qui sont certifiées par une autorité extérieure à titre de forêts aménagées de façon durable. Il s'agit de presque deux fois l'étendue de la France et de l'Allemagne ensemble. Ce total représente 43 p. 100 de l'ensemble des forêts certifiées à l'échelle mondiale. La certification par ces tiers s'ajoute aux lois et aux règlements exhaustifs appliqués au Canada en matière de gestion des forêts.

- La plupart des forêts canadiennes (presque 90 p. 100) appartiennent aux gouvernements provinciaux et territoriaux qui les gèrent au nom des Canadiens (terres publiques). Cette responsabilité a entraîné la création de lois et de règlements exhaustifs visant à protéger et à gérer les forêts (www.sfmcanada.org/fr).
- Toutes les opérations forestières commerciales du Canada qui se déroulent sur des terres publiques sont assujetties à la législation fédérale, provinciale et territoriale.
- Le cadre des lois et des règlements exhaustifs, qui prévoit la vérification et l'examen minutieux réguliers des sociétés forestières, réduit le risque de récolte forestière illicite au Canada.
- Le Canada jouit d'une réputation internationale comme source fiable de produits forestiers légaux et durables.
- Les consommateurs de produits forestiers récoltés au Canada ont l'assurance que le bois qu'ils achètent a été récolté selon un vaste système fondé sur l'aménagement forestier durable.

Certification par une tierce partie au Canada

- La certification par une tierce partie complète les lois et les règlements exhaustifs du Canada en matière de gestion forestière en offrant une assurance supplémentaire que les activités d'une société forestière sont légales, durables et conformes aux normes mondiales de l'aménagement forestier durable.
- Au Canada, trois programmes de certification de l'aménagement forestier durable reconnus à l'échelle internationale sont utilisés (<http://certificationcanada.org/index.php/french>). Les systèmes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) sont évalués par l'organisation-cadre internationale du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Le Forest Stewardship Council (FSC) possède trois systèmes régionaux : la forêt boréale du Canada, la Colombie-Britannique et les Maritimes, qui ont tous été accrédités par le FSC International.

- Le Canada détient presque la moitié des certifications reconnues par le PEFC et près d'un tiers des certifications reconnues par le FSC dans le monde. Par conséquent, le Canada possède la plus vaste étendue de forêts certifiées par des tiers indépendants (c.-à-d., CSA, FSC, SFI) dans le monde. (http://certificationcanada.org/index.php/french/status_intentions_status).

Que dit-on de la légalité des produits forestiers canadiens?

- En 2009, une étude indépendante effectuée par une entreprise de recherche finnoise, Indufor Oy, comparait la législation forestière et les systèmes de certification des forêts de 11 régions du monde et constatait que « les régions étudiées du Canada (la Colombie-Britannique et l'Ontario) et de l'Australie (la Nouvelle-Galles du Sud) disposaient de la législation la plus exigeante relativement aux éléments à l'étude. » [traduction.] De plus, l'étude indiquait que « ... la force de la législation contribuait davantage à la rigueur d'une norme que le type de norme (FSC ou PEFC) ». [traduction.] (Indufor Oy 2009).

Forêts du Canada

- Le Canada possède presque 400 millions d'hectares de forêts naturelles, d'autres terres boisées et d'autres terres dotées d'un couvert arboré. Cela représente 38 p. 100 de la superficie totale du Canada et 9 p. 100 du couvert forestier de la planète.
- Environ 68 p. 100 des forêts du Canada sont des forêts résineuses, 16 p. 100 sont des forêts mixtes et 11 p. 100 sont des forêts de feuillus.
- Moins de 0,5 p. 100 des forêts du Canada sont récoltées annuellement.

(RNCan 2014)

Avis de non responsabilité : Ceci n'est pas une preuve de légalité d'un envoi de produits forestiers

Espèces d'arbres du Canada

- Il existe environ 180 espèces d'arbres dans les forêts canadiennes.
- Près de 35 espèces ont une importance commerciale dans l'industrie des produits forestiers du Canada.
- Aucune des espèces d'arbres commerciales ne figure dans la liste de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada, ni dans les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- Pour connaître les espèces d'arbres du Canada, consultez le site Web <http://tidcf.nrcan.gc.ca/fr/arbres>.



Billes de bouleaux jaunes marquées et étiquetées pour mieux repérer celles de meilleure qualité tout au long du processus, soit de la forêt à la scierie au produit.

- Une étude indépendante menée par M. Cashore de l'Université Yale en 2004 comparait les politiques et les réglementations de 38 régions du monde et confirmait que « ... le Canada possédait des procédures formelles et institutionnalisées afin de maintenir la conformité aux politiques et aux pratiques parmi les plus rigoureuses du monde ». [traduction.] (Cashore et McDermott 2004).
- Le Canada continue d'obtenir de bonnes cotes parmi les régions ayant un très faible taux de corruption. (Voir les indices évalués par la Transparency International [www.transparency.org] et la Banque mondiale [www.govindicators.org]).
- Des organisations présentes dans les marchés d'exportations du Canada confirment également cette réputation de foresterie légale et durable :
 - En 2012, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et l'Institut des ressources mondiales déclaraient que, de tous les pays du monde, le Canada avait la plus faible incidence d'approvisionnement douteux et de corruption dans le domaine forestier (www.sustainableforestproducts.org/Legality).
 - En 2010, la UK Timber Trade Federation classait les produits forestiers canadiens comme peu risqués en matière d'illégalité et accordait une cote de haute fiabilité à notre documentation (Country Guidance: Canada, UK Timber Trade Federation).
 - Dans un rapport élaboré chez Indufor en 2008, à l'intention de la Commission européenne DG Environnement, on indique que le risque de récolte forestière illicite est faible au Canada. (http://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/ia_report.pdf).

Références

- Cashore, B.; McDermott, C. 2004. *Global environmental forest policies: Canada as a constant case comparison of select forest practice regulations*. 481 p. Résumé en ligne. www.fpac.ca/publications/2004_HowCanadaCompares.pdf 10 p.
- Indufor Oy. 2009. *Comparison of selected forest certification standards. Final report*. Indufor Oy, Helsinki, Finland. 39 p. + appendices.
- [RNCAN] Ressources naturelles Canada. 2014. *L'État des forêts au Canada. Rapport annuel 2014*. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Ottawa. 63 p. <http://scf.nrcan.gc.ca/publications?id=35714>.

Pour obtenir de l'information sur la façon dont le Canada prévient l'importation de produits forestiers récoltés illégalement, consultez le site Web www.scf.nrcan.gc.ca/exploitationforestiereillicite.



Camion chargé de billes sur une balance. On calcule la masse du chargement en soustrayant le poids du camion.